

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2010

#### **2010-05** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE SIG ET INFORMATIQUE

L'an deux mille dix, le 25 février, à 9h30, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 19 février 2010, s'est réuni au siège du SYDELA, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 20  
Votants : 20

**Titulaires présents :**

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
M. Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,

**Suppléants présents :**

Monsieur François FABRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

**Excusés:**

M. Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
M. Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

**Secrétaire de séance : M. Gérard ESNAULT**

## **2010-05 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE SIG ET INFORMATIQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – alinéa 4,

Vu la délibération n°2009-31 adoptée le 22 octobre 2009 par le comité syndical, portant modification du tableau des effectifs,

Un poste de responsable chargé du Système d'Information Géographique et de l'Informatique doit être ouvert au tableau des effectifs. Cet agent sera notamment chargé du suivi des dossiers suivants, en lien avec son supérieur hiérarchique :

Concernant la gestion du SIG :

- La mise en œuvre un système d'information géographique,
- La consolidation des données réseaux existantes (numérique ou papier),
- L'intégration des données nouvelles (éclairage public),
- La formation des utilisateurs internes et externes.

Concernant la gestion informatique :

- La gestion des applications existantes,
- La conduite des nouveaux projets comprenant la gestion de l'éclairage public, la gestion de chantiers,
- Les relations avec nos partenaires informatiques (matériels, logiciels, réseaux).

Ce poste doit être pourvu par une personne qui soit dotée d'un profil à la fois administratif et technique. Dans ce contexte, le recours à un contractuel doit être envisagé.

Le comité décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs afin d'ouvrir un poste de technicien principal.
- Que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel titulaire d'une expérience professionnelle significative. Dans cette hypothèse, il pourra être proposé à cet agent un contrat de 3 ans renouvelable une fois explicitement.
- Que dans ce cas, la rémunération de cet agent sera établie par référence à un indice brut correspondant à un échelon de la grille indiciaire du grade précité, dans la limite de l'indice terminal. Cet agent pourra également bénéficier de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire applicable aux agents du SYDELA, conformément à la délibération n°2008-22 du 18 juin 2008.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Bernard CLOUET



# TABLEAU DES EFFECTIFS

	GRADES	CAT.	POSTES OUVERTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS - COMITE DU 22 OCTOBRE 2009	POSTES OUVERTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS - COMITE DU 25 FEVRIER 2010
SECTEUR ADMINISTRATIF	ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1
	ATTACHE	A	2	2
	REDACTEUR CHEF	B	1	1
	REDACTEUR	B	4	4
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	C	3	3
	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	4	4
TOTAL ADMINISTRATIF			16	16

SECTEUR TECHNIQUE	INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	2
	INGENIEUR	A	1	1
	TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	B	1	1
	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	B	2	3
	TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL	B	6	6
	CONTROLEUR DE TRAVAUX TERRITORIAL	B	1	1
	AGENT DE MAITRISE	C	2	2
	ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	2	2
TOTAL TECHNIQUE			17	18

TOTAL GENERAL			33	34
---------------	--	--	----	----